

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Numéro : 50.26

Page 1 de 6

 POLITIQUE SUR
 L'INTERNATIONALISATION
 DES ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

Adoption
 1996-03-25

 Date :
 CU-393-9

Délibération :

Modifications
 Date :
 2021-06-07

 Délibération :
 CU-0672-6.2

 Article(s) :
 Remplacement
1. PRÉAMBULE

L'Université de Montréal, en tant que grande institution de formation et de recherche, place l'Internationalisation au cœur de sa mission.

Fortement enracinée dans sa communauté et consciente du caractère cosmopolite et international de la région montréalaise, l'Université de Montréal est à l'écoute des besoins de son milieu, de ses partenaires et sensible aux enjeux mondiaux. Elle agit comme un acteur incontournable de la recherche, de la création, de la découverte et du partage des connaissances à l'échelle régionale, provinciale et internationale. Au sein de la Francophonie internationale et de ses instances, elle joue un rôle de chef de file à titre de grande université de langue française.

L'Internationalisation s'impose comme une condition essentielle du développement de l'Université de Montréal. Si la dimension internationale des savoirs n'est pas un phénomène nouveau, la rapidité du développement des connaissances, la multiplication des partenariats à travers le monde ainsi que l'accélération des communications placent les activités universitaires, principalement la recherche, la formation et le service à la communauté, dans un contexte mondialisé. Une concertation institutionnelle des efforts d'Internationalisation reste nécessaire pour en tirer le plein potentiel.

2. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« **Coopération internationale** » : l'ensemble des initiatives effectuées avec des partenaires de pays à ressources limitées qui peuvent inclure, notamment, la réalisation de projets ou de mandats de consultation. Conçus conjointement avec les parties tout en étant bénéfiques pour l'ensemble de celles-ci, ces projets ou mandats peuvent comprendre différentes activités dont l'analyse de besoins, l'évaluation des programmes d'études, la conception de matériel pédagogique, le renforcement de capacités, la gouvernance universitaire et le soutien aux systèmes et infrastructures dans lesquels s'inscrit le partenariat à la coopération ;

« **Diplomatie scientifique** » : l'ensemble des actions du personnel enseignant et de la recherche qui participent au rapprochement des pays par l'établissement de collaborations avec des partenaires de pays étrangers ou par l'Internationalisation des objets d'étude, de recherche ou des équipes qui vont à l'étranger faire valoir les intérêts et l'expertise de l'Université de Montréal ;

« **Internationalisation** » : au niveau national, sectoriel et institutionnel, le processus d'intégration d'une dimension internationale, interculturelle ou mondiale dans l'objectif, les fonctions ou la prestation de l'enseignement postsecondaire¹ ;

« **Université** » : l'Université de Montréal, excluant ses écoles affiliées.

¹ Knight, Jane. (2003). Updated Internationalization Definition. International Higher Education. 33. 10.6017/ihe.2003.33.7391.

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Numéro : 50.26

Page 2 de 6

POLITIQUE SUR
L'INTERNATIONALISATION
DES ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

Adoption
1996-03-25

Date :
CU-393-9

Délibération :

Modifications

Date :
2021-06-07

Délibération :
CU-0672-6.2

Article(s) :
Remplacement

3. OBJECTIFS

L'Université affirme sa volonté d'intégrer et d'encourager l'Internationalisation dans l'ensemble de ses activités universitaires. Elle vise notamment les objectifs suivants :

- a. Diversifier l'offre de formation et en faciliter l'accès à l'ensemble de la population étudiante ;
- b. Offrir des activités internationales adaptées aux spécificités des programmes d'études et de recherche, qui tiennent compte des réalités étudiantes tout comme des enjeux liés aux déplacements internationaux et de l'engagement de l'Université en matière d'équité, de diversité et d'inclusion ;
- c. Valoriser l'expérience internationale étudiante ;
- d. Aider les membres de la communauté à développer des relations pérennes à l'international, sur le plan personnel et professionnel ;
- e. Encourager la présence et l'accueil de professeures-chercheuses et de professeurs-chercheurs invités et de stagiaires postdoctoraux internationaux sur le campus et faire en sorte que l'ensemble des unités d'enseignement et de recherche profitent de leur expertise ;
- f. Consolider l'intégration de l'Université dans les réseaux d'échanges de savoirs mondialisés ;
- g. Contribuer à un enrichissement mutuel des savoirs et des expertises et favoriser le développement et la diffusion de connaissances à travers le Canada et à l'international ;
- h. Réaliser des projets responsables, éthiques et citoyens et ainsi réfléchir aux conditions d'un avenir meilleur et durable pour tous et pour toutes ;
- i. Assurer une cohérence des activités internationales ;
- j. Maximiser les retombées positives des initiatives et des partenariats en matière d'Internationalisation sur les activités de formation, de recherche et de service aux communautés ;
- k. Valoriser l'Internationalisation au sein même de l'Université et ce, afin de susciter l'adhésion de l'ensemble des membres de sa communauté aux principes de l'Internationalisation décrits à cette Politique.

Pour ce faire, l'Université s'appuie sur les principes énoncés à l'article 4 de la présente Politique.

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Numéro : 50.26

Page 3 de 6

POLITIQUE SUR
L'INTERNATIONALISATION
DES ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

Adoption
1996-03-25

Date :
CU-393-9

Délibération :

Modifications

Date :
2021-06-07

Délibération :
CU-0672-6.2

Article(s) :
Remplacement

4. PRINCIPES

4.1 **L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE**

L'incorporation d'une dimension internationale dans les cours et dans les programmes d'études et de recherche contribue à offrir de meilleures formations aux étudiants et aux étudiantes, et consolide l'intégration de l'Université dans les réseaux d'échanges de savoirs mondialisés.

4.2 **LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE**

L'acquisition d'une expérience d'études, de recherche ou d'engagement communautaire à l'étranger contribue de façon importante à la formation des étudiants et des étudiantes de l'Université, tant par la rencontre d'idées et de cultures diverses, la création de réseaux de collaboration que par des expériences de vie significatives.

De même, les étudiants et étudiantes internationaux, inscrits dans les programmes réguliers ou en échange, contribuent au caractère international de l'Université. Ces personnes participent à diversifier humainement, culturellement et professionnellement le milieu universitaire, tout en contribuant à la vitalité des programmes et au renouvellement de la recherche.

Cette circulation étudiante a des effets multiplicateurs significatifs au Québec comme à l'étranger.

4.3 **LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Grâce à son savoir-faire pluridisciplinaire en formation comme en recherche et à son engagement dans et avec les communautés, l'Université valorise les collaborations avec des partenaires situés dans des pays à ressources limitées pour contribuer à un enrichissement mutuel des savoirs et des expertises, réaliser des projets responsables, éthiques et citoyens cohérents avec sa vision en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Elle réfléchit ainsi aux conditions d'un avenir meilleur et durable pour tous et toutes.

4.4 **LE RÔLE FONDAMENTAL DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE LA RECHERCHE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ**

La collaboration du personnel enseignant et de la recherche de l'Université avec les meilleurs partenaires à travers le monde est salutaire pour l'excellence des formations et des recherches. Pour une large part, l'Internationalisation de l'Université repose sur ces collaborations et sur leur participation aux vastes réseaux d'échange de personnes et de savoirs. Ce sont les membres du personnel enseignant et de la recherche qui, par la qualité de leurs travaux de recherche, de leurs activités de formation et de leurs actions de

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Numéro : 50.26

Page 4 de 6

POLITIQUE SUR
L'INTERNATIONALISATION
DES ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

Adoption
1996-03-25

Date :
CU-393-9

Délibération :

Modifications

Date :
2021-06-07

Délibération :
CU-0672-6.2

Article(s) :
Remplacement

Coopération internationale, sont au fondement de l'ouverture de l'Université sur le monde, de son rayonnement international et de son rôle dans la Diplomatie scientifique.

4.5 L'IMPORTANCE DES PROFESSEURES-CERCHEUSES ET DES PROFESSEURS-CERCHEURS INVITÉS ET DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX INTERNATIONAUX

Les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs invités, mais aussi les stagiaires postdoctoraux internationaux constituent une composante importante de la dynamique d'évolution des études supérieures et de la recherche.

4.6 UNE PLUS GRANDE INSTITUTIONNALISATION DES COLLABORATIONS

La collaboration entre les membres de la communauté de l'Université et leurs collègues des établissements étrangers devrait, dans la mesure du possible, dépasser le cadre des relations individuelles et, dans un esprit de concertation, s'inscrire dans les intérêts des unités d'enseignement et de recherche et de l'Université.

4.7 LE RESPECT DE L'ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Toute initiative et orientation en matière d'Internationalisation doit être cohérente avec l'engagement de l'Université en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

4.8 UN RAYONNEMENT MONDIAL

L'Université rayonne à l'échelle mondiale grâce à ses nombreuses collaborations internationales et à l'implication soutenue de l'ensemble de ses membres dans la diffusion de son savoir-faire. Le développement d'alliances stratégiques avec des établissements de haut niveau qui aspirent à une même communauté de valeurs éthiques et citoyennes joue un rôle incontournable dans cette quête de l'excellence. C'est en consolidant ses partenariats et en restant à l'écoute de sa communauté que l'Université construit sur les retombées positives de ses engagements.

4.9 LES PARTENARIATS AVEC LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ ET LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

Compte tenu des attentes sociales en matière de formation, de recherche et de service à la communauté et des conditions souvent exigeantes dans lesquelles se réalisent les projets de l'Université, celle-ci vise à consolider et multiplier ses liens avec ses partenaires des secteurs public et privé et du milieu communautaire pour mener à bien ses activités d'Internationalisation au Québec, au Canada et à l'étranger. Ces collaborations se mènent notamment en gardant à l'esprit l'autonomie et la liberté d'enseignement et de recherche qui encadrent les activités universitaires.

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Numéro : 50.26

Page 5 de 6

POLITIQUE SUR
L'INTERNATIONALISATION
DES ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

Adoption
1996-03-25

Date :
CU-393-9

Délibération :

Modifications

Date :
2021-06-07

Délibération :
CU-0672-6.2

Article(s) :
Remplacement

4.10 L'IMPORTANCE DU FINANCEMENT EN SOUTIEN À L'INTERNATIONALISATION DE L'UNIVERSITÉ

Le soutien financier des activités d'Internationalisation de l'Université est indispensable à leur mise en œuvre et à leur succès. Ce soutien passe notamment par la mise en place de structures agiles qui optimisent les sources de financements existantes, qui permettent de répondre à des appels d'offres ou de conclure des accords de contribution avec des organismes subventionnaires ou de Coopération internationale.

L'Université souhaite maximiser et stabiliser l'accessibilité à des fonds qui favoriseront le démarrage d'initiatives ou de projets d'Internationalisation, la mobilité des membres de la communauté universitaire appelés à se déplacer dans le cadre de leurs activités, ou l'Internationalisation d'activités universitaires sur le campus.

5. CHAMP D'APPLICATION

Cette Politique s'adresse à tout membre de la communauté universitaire. Elle permet de communiquer les orientations de l'Université aux partenaires, informant ceux-ci des objectifs en matière d'Internationalisation des activités universitaires prévus à la présente Politique.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Vice-rectorat responsable des affaires internationales

L'application de la présente Politique relève du vice-rectorat responsable des affaires internationales, qui peut déléguer ses responsabilités aux unités et aux personnes qu'il désigne. Elle se fait en concertation étroite et continue avec les unités d'enseignement et de recherche, ainsi que les services.

Direction des affaires internationales

La Direction des affaires internationales est désignée comme l'unité chargée de soutenir le déploiement de la présente Politique. Elle agit sur plusieurs plans, en appui aux différents acteurs et services, afin de renforcer l'Internationalisation de l'enseignement, des apprentissages, de la recherche et des services à la communauté à l'Université.

Membres de la communauté universitaire

Les membres de la communauté universitaire prennent connaissance de la présente Politique et jouent un rôle actif dans la réalisation de ses objectifs et le respect des principes prévus aux présentes.

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

Numéro : 50.26

Page 6 de 6

POLITIQUE SUR
L'INTERNATIONALISATION
DES ACTIVITÉS UNIVERSITAIRES

Adoption
1996-03-25

Date :
CU-393-9

Délibération :

Modifications

Date :
2021-06-07

Délibération :
CU-0672-6.2

Article(s) :
Remplacement

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil de l'Université.